



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE "ECONOMIE CIRCULAIRE ET TECHNIQUE "  
DANS LE CADRE D'UNE DEMOLITION A LABEUVRIERE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE  
D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**

Considérant qu'une procédure adaptée ouverte a été lancée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 1 du code de la Commande Publique, ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage «Économie circulaire et technique» dans le cadre de la démolition de l'atelier mécanique du Centre technique situé à Labeuvrière (62122), rue Jean de Sars,

Considérant qu'après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la proposition jugée économiquement la plus avantageuse du groupement composé des entreprises VALETUDES SAS (mandataire) ayant son siège social à Valenciennes (59300), 6 rue de Tholoze/ DEC2 SASA (Co-traitant), ayant son siège social à SARS ET ROSIERES (59230), 19 rue de l'Epau, pour un montant de 17 930 € HT issu de la décomposition de prix global et forfaitaire et pour une période de 11 mois,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage « Economie circulaire et Technique » dans le cadre de la démolition de l'atelier mécanique du Centre technique situé à Labeuvrière (62122), rue Jean de Sars, au groupement d'entrepris VALETUDES SAS (mandataire) , ayant son siège social à Valenciennes (59300), 6 rue rue Tholoze/ DEC2 SAS (Co-traitant), ayant son siège social à Sars et Rosières (59230), 19 rue de l'Epau, pour un montant de 17 930 € HT issu de la décomposition de prix global et forfaitaire et pour une durée de 11 mois à compter de la notification du marché.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **16 FEV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **16 FEV. 2023**

Et de la publication le : **16 FEV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**